

Hildner, Guido (Allemagne)

[original : anglais]

Exposé des qualifications

Exposé présenté par le gouvernement allemand conformément à l'article 36, paragraphe 4 c) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et à la résolution de l'Assemblée des États Parties relative à la procédure d'élection des membres de la commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/10/Res.5).

M. Hildner dispose d'une grande expérience du droit international, de la diplomatie et des ressources humaines, y compris du recrutement, accumulée en partie en lien avec la Cour pénale internationale.

Il a été le premier à exercer les fonctions de Chef de la Section des ressources humaines de la Cour pénale internationale de 2003 à 2006. Dans ce cadre il a, entre autres, supervisé le recrutement de plus de 1 000 personnes et la mise en place du système de gestion des ressources humaines de la Cour.

Il a occupé diverses fonctions juridiques au sein de la diplomatie allemande. Il a par exemple été délégué au sein de la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et a organisé la participation de l'Allemagne à plusieurs procédures engagées devant la Cour internationale de justice (par exemple « Immunités juridictionnelles de l'État », « Conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance relative au Kosovo », « Effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965 »). Il a participé à de nombreuses conférences, de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aux réunions des conseillers juridiques du Conseil de l'Europe.

M. Hildner a pris part, en qualité de représentant de l'Allemagne, à sept sessions de l'Assemblée des États Parties, ainsi qu'à la Conférence de révision de Kampala.

Il a également travaillé au service du personnel du ministère des Affaires étrangères allemand, où il était chargé, entre autres, des candidatures internationales.

M. Hildner a publié plusieurs articles sur des questions de droit international, notamment de droit pénal international (par exemple : « L'Activation de la compétence de la Cour pénale internationale en matière de crime d'agression : l'édifice est terminé » dans l'Annuaire allemand de droit international, vol. 61 [2018], p. 439 et suivantes).

Il a grandement contribué à la création de l'Académie internationale des principes de Nuremberg, qui est devenue un forum d'échange important sur les questions de droit pénal international.

M. Hildner était ambassadeur d'Allemagne au Vietnam jusqu'en juillet 2024, date à laquelle il a pris sa retraite statutaire. Il ne travaille plus pour le gouvernement allemand. Il est donc complètement indépendant et dispose du temps nécessaire pour se consacrer aux travaux de la Commission.

M. Hildner a prouvé tout au long de sa carrière dans la haute fonction publique allemande et internationale qu'il possédait la haute moralité requise pour rejoindre la Commission.

M. Hildner parle couramment l'anglais et le français.

Il est de nationalité allemande.
